



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

COMMISSION ACCESSIBILITE du 21 septembre 2015

MEMBRES DE LA COMMISSION PRÉSENTS :

M Gilles BELLOIN	Représentant du maire
Mme Nathalie GUADAGNIN	Conseillère municipale
Mme Joëlle POTIER	Conseillère municipale
M. Walter SALENS	APF
Mme Nicole LE MANACH	Foyer L. FIEVET
M Philippe LABBE	Foyer L. FIEVET
M Bakary GASSAMA	Foyer L. FIEVET
M Etienne LEVASSEUR	Foyer L. FIEVET

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

M. Stéphane Monnier	Foyer L. FIEVET
Mme Murielle VINCETTE	

ABSENTS EXCUSES

M Claude ROBERT	Maire
Mme Bernadette HUGELE	Conseillère municipale
M Abderamane CISSÉ	Conseiller municipal
Mme Nathalie KOUMSKOFF	Conseillère municipale

COMPTE RENDU

Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Nous avons mandaté Qualiconsult pour compléter le diagnostic réalisé en mars 2013 au regard des nouvelles réglementations (ordonnance du 08/12/2014) et préparer le dossier à déposer en préfecture avant le 27/09/2015.

L'ensemble de la mise en conformité est estimé, par le cabinet Qualiconsult à 483k€ TTC

Plus de la moitié de cette somme (270k€) représente la mise en place d'ascenseur et d'élévateurs dont 180k€ pour un ascenseur à l'école élémentaire des Hauts Champs.

Pour la première période triennale les montants estimés se répartissent ainsi :

2016	2017	2018
40 572€ TTC	45 240€TTC	49 116€ TTC

Présentation d'une synthèse de l'Ad'Ap, voir annexe, en cours de rédaction et qui doit être déposé en préfecture en fin de semaine.

M. SALENS fait remarquer que cette présentation manque de détail et qu'elle est très insuffisante par rapport à d'autres communes.

M. G. BELLOIN explique que malgré un engagement avec Qualiconsult pris en janvier 2015 et des relances régulières, le diagnostic n'a été réalisé que fin juin.

Le travail effectué depuis juin, compte tenu des congés, a été de répartir les travaux sur les 6 années à venir de manière équitable en tenant compte :

Des projets en cours d'étude :

Agrandissement du groupe scolaire des Hauts Champs lié à l'éco quartier

Le remplacement du SAJ (contrat régional)

La modification du marché couvert.

De la mise en conformité rapide des bâtiments de construction récente

Maison de la petite enfance

Centre Culturel

Compte tenu de la topographie des dérogations pour accès PMR seront demandés pour l'école du Village et le cimetière. Des mesures compensatoires seront étudiées.

Dès son dépôt en préfecture le document sera disponible sur le site internet de la commune.

Questions diverses

M. W. SALENS signale que la rampe du bureau de vente de Nexity n'est pas aux normes ce qui est inquiétant pour un promoteur.

M. P. LABBE signale que suite à la réfection de l'allée de la gare, que le passage entre les barrières situées sous les porches est trop étroit pour un fauteuil.

Un courrier sera fait à France Habitation par l'APF et par la Mairie.

Logement APF (rue Champollion)

M. W. SALENS a visité cet appartement, il est correct concernant l'accessibilité.

M. G. BELLOIN a téléphoné M. D. PUSSINO (Directeur du foyer L. FIEVET) à ce sujet.

À l'origine le logement rue Champollion est un logement adaptable et non adapté au handicap.

La baignoire a été remplacée par une douche, la cloison entre la cuisine et la salle a été ouverte pour faciliter la circulation.

C'est un logement tremplin pour les résidents du foyer Louis Fievet.

Il doit leur permettre de devenir autonome et de pouvoir aller dans un logement normal

À ce jour aucun résidents n'est apte à pourvoir être autonome.

A l'heure actuelle le logement est vacant.

Recherche d'autres associations pour occuper se logement

En juillet et août une personne handicapée marchante a essayé cet appartement

En attentes pour savoir si cette personne est intéressée

En décembre ça fera trois ans que cet appartement est loué par le foyer, un point sera fait avec l'APF pour décider des suites à donner pour cet appartement

L'APF dispose de 4 appartements de ce type

Procédure du logement tremplin

3 mois avec l'aide des personnes du foyer.

Puis un contrat d'un an renouvelable avec une aide à domicile extérieur au foyer.

Si tout va bien recherche d'un appartement "normal"

Synthèse de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) suite au diagnostic de Qualiconsult

	ESTIMATIONS hors taxe				
	Période 1			2019 à 2021	TOTAL
	2016	2017	2018		
	33 810,00 €	37 700,00 €	40 930,00 €	275 680,00 €	403 120,00 €
Hauts Champs	6 100,00 €	3 150,00 €	7 600,00 €	159 000,00 €	175 850,00 €
Ecole du village et école de musique	1 750,00 €	1 600,00 €	9 300,00 €	11 170,00 €	38 820,00 €
Trait d'Union	10 410,00 €	25 000,00 €	2 790,00 €	19 100,00 €	57 300,00 €
Hôtel de Ville	3 120,00 €	3 350,00 €	1 960,00 €	3 000,00 €	11 430,00 €
LCR du village				31 040,00 €	31 040,00 €
Marché couvert				5 840,00 €	5 840,00 €
Centre Eiffel	3 600,00 €	3 300,00 €	3 260,00 €	- €	10 160,00 €
Bungalow				200,00 €	200,00 €
Cimetière		2 830,00 €	2 500,00 €	3 000,00 €	8 330,00 €
SAJ				8 700,00 €	8 700,00 €
CLP	3 560 €		3 950,00 €	25 000,00 €	32 510,00 €
Multi accueil	150,00 €			150,00 €	300,00 €
Ancienne crèche	3 000,00 €		- 2 400,00 €	- €	5 400,00 €
Local 16/10		1 300,00 €	5 500,00 €	3 100,00 €	9 900,00 €
Église	450,00 €				450,00 €
LCR du village - Place des droits de l'homme				3 550,00 €	3 550,00 €
Centre culturel	1 470,00 €		- 1 670,00 €		3 140,00 €
CLM	200,00 €				200,00 €

215 non conformités pour un montant total de 388 120 € HT

80 non conformités regroupées en 4 grands groupes représentent 318 900€ HT soit 82% du total

4 non conformités ascenseur et élévateurs, pour un montant de 225 000 € HT

Installer un ascenseur conforme aux dispositions de l'article 7.2 de l'Arrêté du 08/12/14 ou à la norme NF EN 81-70 - (Lourd)	Groupe Scolaire Les Hauts Champs	150 000,00 €
Installer un appareil élévateur vertical pour personne à mobilité réduite. L'appareil doit répondre aux exigences de l'article 7 de l'Arrêté du 08/12/14. - (Lourd)	Centre de loisirs primaire / étage Accès au bureau de la direction	25 000,00 €
Installer un appareil élévateur vertical pour personne à mobilité réduite. L'appareil doit répondre aux exigences de l'article 7 de l'Arrêté du 08/12/14. - (Lourd)	Groupe scolaire du Trait d'union (Primaire) / étage Accès à la cour de récréation	25 000,00 €
Installer un appareil élévateur vertical pour personne à mobilité réduite. L'appareil doit répondre aux exigences de l'article 7 de l'Arrêté du 08/12/14. - (Lourd)	LCR du village (Rue) / RDC / Entrée principale	25 000,00 €

12 non conformités pour un montant de 45 000€ HT
Créer un cabinet d'aisances accessible dans chaque bloc sanitaires.

Restaurant Scolaire Les Hauts Champs / étage Sanitaire cantine	3 000,00 €
Ancienne crèche / étage Rez-de- chaussée	3 000,00 €
Groupe Scolaire Les Hauts Champs	6 000,00 €
LCR du village (Rue) / étage 0 / rez-de-chaussée	3 000,00 €
Local 16/20 / étage Sanitaire intérieur	3 000,00 €
Groupe Scolaire Les Hauts Champs	3 000,00 €
École du village / étage Sanitaires intérieurs école élémentaire	6 000,00 €
Groupe scolaire du Trait d'union (Primaire) / étage Préau	6 000,00 €
LCR du village (Place) / étage 0 / rez-de- chaussée	3 000,00 €
Hôtel de Ville / étage Sanitaires salle de prêt	3 000,00 €
Groupe scolaire du Trait d'union (Primaire) / étage Sanitaire devant la bibliothèque	3 000,00 €
Service activité jeunesse / RDC / Sanitaires	3 000,00 €

13 non conformités pour un montant de 27 000€ HT

Poser un bloc-porte d'au moins 0,80 m (passage utile d'au moins 0,77 m)

Groupe Scolaire Les Hauts Champs (Primaire) / RDC / Porte d'accès au préau (côté rampe et marche)	3 600,00 €
Groupe Scolaire Les Hauts Champs	1 800,00 €
Centre Eiffel / étage Accès extérieur à la salle polyvalente	1 800,00 €
Local 16/20 / RDC / Entrée principale	1 800,00 €
Hôtel de Ville / étage Accès à la salle de prêt depuis l'extérieur	1 800,00 €
École du village / étage Entrée périscolaire	1 800,00 €
Centre Eiffel / étage Bureau assistance social	1 800,00 €
Groupe scolaire du Trait d'union (Primaire) / étage Porte d'accès à la bibliothèque	1 800,00 €
Groupe scolaire du Trait d'union (Primaire) / RDC / Porte d'accès au périscolaire depuis la circulation commune	1 800,00 €
Service activité jeunesse / RDC / Salle d'activités	1 800,00 €
Groupe scolaire du Trait d'union (maternelle) / étage Au long de la circulation donnant accès à la cantine et au dortoir	3 600,00 €
École du village / étage entrée principale de l'école	1 800,00 €
Groupe scolaire du Trait d'union (Primaire) / étage Porte circulation intérieure horizontale	1 800,00 €

51 non conformités concernent les rappels tactiles, les contremarches, les mains courantes et le guidage pour les mal voyants pour 21 900€ HT